

## Postulat "Vendre la parcelle 67 afin de financer des investissements à venir "

### Texte :

Par ce postulat, demande est faite à la Municipalité de Saint-Sulpice d'étudier et de présenter au Conseil communal un rapport sur la possibilité et le bien-fondé d'une vente d'un élément du patrimoine immobilier, plus précisément la parcelle 67 dite "La Confrérie", afin de financer des investissements à venir.

### Développement :

Depuis plusieurs années, avec les projections financières de la commune qui se détériorent, la vente d'une partie du patrimoine est évoquée de diverses manières. Réserve importante et dormante, solution de dernier recours, opportunité à saisir, ou bijoux de famille à conserver, on devine une large palette d'opinions entre le pour et le contre. Afin d'anticiper le jour où, face à des investissements importants, nous serons amenés à trancher entre emprunter, vendre, ou renoncer, nous demandons d'étudier la possibilité et le bien-fondé d'une vente de cette parcelle de "La Confrérie".

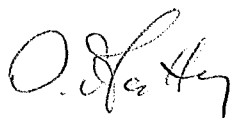
Bien entendu, notre qualité de débiteur est toujours excellente et les taux offerts actuellement sont extrêmement bas, si bien que l'emprunt est toujours une solution attractive. Mais on ne pourra répéter l'exercice à l'infini. Le marché des capitaux pourrait évoluer défavorablement, sans compter la surveillance du Canton en matière de plafond d'endettement.

Pourquoi "La Confrérie"? Car sa situation à l'extrémité du chemin des Chantres, en zone basse densité, au bord du lac en font, à notre avis, la candidate idéale. Sa valeur au m<sup>2</sup> sur le marché immobilier actuel est certainement très élevée, de par sa situation en zone basse densité l'accroissement de population et de trafic motorisé en cas de construction serait moindre, et hormis un nouveau parc public on a de la peine à lui imaginer une affectation d'utilité publique. Il s'agirait bien entendu de remanier ses limites, car aujourd'hui elle englobe une partie du chemin des Chantres ainsi que le sentier piétonnier jusqu'au bord du lac.

En regard des investissements que notre commune sera amenée à faire – on ne parle absolument pas de financer le déficit du budget de fonctionnement! - serait-il judicieux de vendre cette parcelle dans les 5 ans à venir et quel montant pourrions-nous en retirer? Ce sont les réponses que nous attendons de ce rapport étayé.



REMY PACHE



Oliver Matthey



Rolf Gyger



Maddeline Gyselach-Juridan

Saint-Sulpice, le 5 février 2019